



## CONVOCATION

Madame, Monsieur,

Vous êtes attendu-e le

**Mardi 22 mars 2022**  
**à 20h à la salle Jean de Seyssel / Maison du Prieur**

*Ordre du jour :*

1. Appel nominal
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal du 14 décembre 2021
4. Assermentations et démissions éventuelles
5. Lecture des lettres et propositions individuelles (par écrit jusqu'au 18 mars 2022)
6. Communications du bureau et de la Municipalité
7. Elections statutaires
8. Discussion et désignation éventuelle d'une commission pour la révision du PACom (ex-PGA)
9. Préavis 01/2022 : Candidature UNESCO
10. Préavis 02/2022 : Zone réservée communale (LATC)
11. Rapports des délégués aux associations intercommunales
12. Divers

Romainmôtier-Envy, le 9 mars 2022

Le Président  
*Manuel Siggen*

### **Rappel concernant le quorum.**

Nous rappelons la nécessité de la participation de chacune et chacun. Le Conseil ne peut délibérer que si plus d'un tiers de ses membres est présent (art. 43 du règlement pour le Conseil général). Si ce quorum n'est pas atteint, la séance est annulée et reportée. Toute personne ne désirant ou ne pouvant plus faire partie du Conseil général est invitée à le faire savoir par lettre de démission adressée au Président du Conseil.